

Les traditions du Tir à l'Arc



L'Abat OISEAU



Ligue de Picardie de Tir à l'Arc 2, rue
Jacques Dagnerre ZAC de Mercières
60200 COMPIEGNE
Téléphone : 03 44 23 21 28
Mail : ligue.de.picardie@wanadoo.fr



26/11/2010

Les Origines :

Homère, au 8^{ème} siècle avant JC, cite déjà ce divertissement qui consiste à viser un oiseau placé sur une perche : Ulysse en fut un champion. On retrouve cette mention à Athènes au 5^{ème} siècle avant JC pour l'entraînement des archers de la police municipale.

Dans l'aube de leur existence, les confréries d'escrimeurs, d'archers, d'arbalétriers ou d'Arquebusiers tiraient leur "Roy" sur un oiseau (le Papegay). Il s'agissait d'un oiseau sculpté en bois, peint de manière voyante et, à l'origine, installé sur un clocher ou sur l'aile d'un moulin à vent. Aujourd'hui, il est généralement fixé sur une perche. L'oiseau, parfois appelé "geai", est fixé en haut d'une perche de 15 à 20 mètres de haut. Celui qui réussit à l'abattre complètement de sa flèche est nommé "Roy".

Le tireur qui réussissait à abattre cet oiseau avait le droit de représenter la confrérie au cours de l'année suivante et, ainsi, de recevoir tous les honneurs. Pendant l'année de son règne, il était respecté et admiré par tous. De plus, il était exempté de toutes sortes d'obligations et de contributions au sein de son association.

Ce tir était considéré comme un jugement divin : Dieu dirigeait la main et l'arme du tireur, si bien que tous les tireurs, y compris les moins bons, avaient une chance de devenir "Roy".

Au Moyen-âge les communes picardes mettent en place des compagnies d'archer pour assurer leur défense. Avec la concurrence de l'arbalète puis de l'arquebuse et du fusil, les archers ne se rassemblent plus qu'en compagnies de jeu et se mesurent alors dans des compétitions de "Tir à l'oiseau" ou au "Beursault".

Au 12^{ème} siècle ce jeu était favorisé par le Duc de Bretagne, le Roi de France et autres suzerains car en développant l'émulation entre archers (puis arquebusiers...) il permettait de maintenir partout la présence d'hommes habiles pouvant être utiles en cas de guerre. Chaque année, le Roy du Papegay bénéficiait de

l'honneur et de la renommée mais aussi de privilèges fiscaux et notamment de la possibilité de vendre l'équivalent de plusieurs milliers de litres de vin hors taxes !

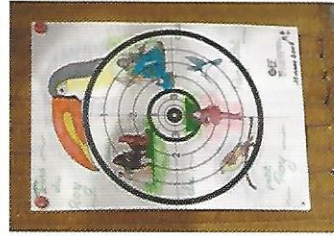
Du 16^{ème} au 18^{ème} siècle cette pratique festive était très prisée de la noblesse qui se mesurait lors de rencontres dotées de prix en orfèvrerie parfois de grande valeur lorsque les princes et souverains eux mêmes se défiaient.



Le déroulement :

Auparavant, lorsque les archers habitaient tous le même village il était de coutume d'aller chercher le roy chez lui avant la cérémonie et de lui rendre les honneurs. Nul ne peut prendre part au tir s'il n'est pas à jour de ses dettes et cotisations.

Le tir à l'oiseau se fait dans l'ordre suivant : Empereur, Roy, Connétable, Capitaine honoraire, Capitaine. Puis les Officiers, les Chevaliers, les Archers et les Aspirants dans l'ordre du tirage au sort.



L'oiseau, du volume du pouce à peu près, les ailes et les pattes serrées contre le corps et ne faisant aucun relief, est placé devant le

noir de chaque carte. L'oiseau peut se tirer à la perche, si les localités le permettent.

L'abat oiseau commence en début d'après midi ; si celui-ci n'est pas tombé au coucher du soleil le tir reprendra au dimanche suivant. Si par malchance l'oiseau n'est toujours pas tombé il faudrait alors inviter une autre compagnie au grand déshonneur des archers.

Il faut pour que l'abat oiseau soit bon et valable que le corps de l'animal, et non pas une de ses parties, soit abattu et qu'il ait été touché de la pointe de la flèche ce qui se vérifie par la marque que laisse le coup.

L'archer, resté sur le pas de tir, déclare alors : « J'ai lancé de l'encoche et frappé du fer »

L'oiseau est apporté à celui qui l'a abattu par le capitaine ou par l'officier du plus haut grade qui s'avance avec tambour et drapeau, par l'allée centrale du jeu qu'on appelle pour cette raison allée du Roy.

A l'abat l'oiseau un nouveau Roy est promu. Nommé roi de la compagnie il doit saluer les buttes ainsi que tous les archers présents. Il reçoit alors une écharpe rouge. Les plus jeunes archers concourent pour le titre de « Roytelet », leur écharpe sera blanche ou rouge.

Quelques jours plus tard le Roy et le Roytelet organisent un tir au jeu d'arc doté d'un prix financé par les participants de l'abat oiseau.



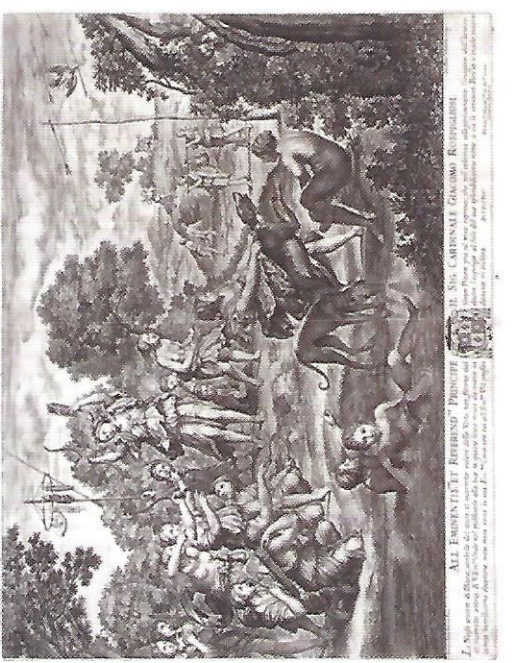
Le Roy de France :

Cette distinction est récente puisse qu'on en parle pas avant le début du 20^{ème} siècle.

Cette manifestation regroupe tous les Roys des compagnies de France afin de désigner celui qui sera le « Roy » parmi les roys. Une centaine d'archers s'affrontent sur 6 perches. Les 6 archers ayant fait tomber l'oiseau de leur perche sont qualifiés pour se mesurer entre-eux lors d'une finale sur une unique perche.

Traditionnellement le roi de France est désigné le 1^{er} mai. De 1950 à 1971 Le tir du Roi de France se déroulait à Longueval avec une exception en 1966 à l'occasion du Bouquet provincial de Vic sur Aisne où il eut lieu le 2 mai.

Depuis 1972 le tir du roi de France est organisé par la compagnie de Vic sur Aisne.



La charge :

Le titre de Roy est purement honorifique ; surtout de nos jours.

Il est l'incarnation d'une procédure de renouvellement annuel des dirigeants d'une compagnie. Outre le privilège du Roy de destituer puis de reconstituer l'intégralité des dirigeants (officiers) d'une compagnie une fois l'an ; il a la charge de représenter celle-ci lors de toutes les cérémonies officielles.

Le Roy proclamé, il n'y a plus d'officiers et ceux de l'année précédente se dépouillent de leurs insignes qu'ils déposent entre les mains du nouveau Roy.

Une assemblée se forme, aussitôt après, pour procéder à la nomination des officiers. C'est le Roy qui préside et les élections se font en la forme et sous les conditions prescrites.



De plus, si la même personne est proclamée Roy trois années consécutives il devient « Empereur ». L'écharpe du Roy est rouge, celle l'Empereur est verte.

De même un roitelet (- de 18ans) sera déclaré « Aiglon » s'il touche l'oiseau trois ans de suite.

L'empereur conserve ses privilèges tant qu'il reste dans la compagnie. Si un empereur quitte sa compagnie il devra reconquérir ce titre en abattant l'oiseau 3 ans consécutifs dans sa nouvelle compagnie.

Aujourd'hui :

Si la tradition a évolué c'est surtout dans le sens de l'encadrement de nos clubs par la loi de 1901 : les cadres sont dorénavant élus pour une durée généralement égale à une olympiade.

Cependant, il est encore d'usage que le Roy de la compagnie préside l'assemblée générale au cours de laquelle seront élus les membres du bureau directeur de l'association. Dans le cas où le Roy ne serait pas majeur il sera représenté par le capitaine sortant.



Dans beaucoup de compagnies une plaquette souvenir est remise aux Roys de la compagnie afin de commémorer leur exploit.



Le document a été réalisé par la Commission
Tradition de la Ligue de Picardie